



**EN CE
MOMENT ...**

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA MARNE

Bois de Brou : création d'une desserte forestière

Pantin, le 30 juin 2022

La semaine du 4 juillet, des travaux vont démarrer dans le Bois régional de Brou. Pilotés par l'Agence des espaces verts, aménageur et gestionnaire, ils vont consister à installer une desserte forestière de 2 km de linéaire, traversant le massif du nord au sud, jusqu'au niveau du rond-point entre Brou, Vaires-sur-Marne et Pomponne.

L'objectif est d'abord de faciliter l'accès des parcelles de la forêt aux engins de travaux sylvicoles, comme prévu dans le document d'aménagement de la forêt (voir encadré).

Mais l'opération va permettre aussi d'améliorer l'accueil du public, la totalité de la desserte étant réalisée sur l'emprise d'un chemin existant. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du projet de la future liaison douce entre la Dhuis et la Marne, porté par la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

Selon les conditions météorologiques, le chantier devrait se terminer d'ici fin août. Des panneaux sur place informeront le public de l'ensemble de ces travaux.



**Pour la sécurité de tous,
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux.**

Des travaux réalisés dans le cadre de l'Aménagement forestier

Le principal objectif du document d'aménagement forestier est d'assurer la pérennité de la forêt. Il constitue la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif.

Il doit concilier la production de bois de qualité, le renouvellement des peuplements, la protection des richesses écologiques et l'accueil du public. Dans ce cadre-là, il prévoit aussi les aménagements à réaliser, comme par exemple la création de dessertes et de places de retournement.

Il est rédigé par l'Office national des forêts (ONF) en lien avec l'Agence des espaces verts, validé par le Préfet de Seine-et-Marne. Il est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour l'Espace naturel régional de la Vallée de la Marne, dont le Bois de Brou fait partie, le document est programmé pour une durée de 19 ans (2020-2039).

Contact AEV

Angélique Lucas

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : alucas@aev-iledefrance.fr



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

  [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)